

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/FL n° 2017.168

Marmande le 3 juillet 2017

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 19 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le **13 juin 2017**, s'est réuni le **lundi 19 juin 2017** à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, MAHIEU Anne, FIGUÉS Fatima, CILLIERES Charles, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, ANGELY Lydie, VERDIER Alain, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie.

Pouvoirs : de CORREGES Jacqueline à BRETAGNE Karine, de HOSPITAL Michel à CAMPS Brigitte, de ANGELY Lydie à MUNOZ Yolande, VERDIER Alain à MAURIN Patrick, de HOCQUELET Joël à CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie à FIGUES Fatima,

Madame Marie-Françoise BOUGUES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE précise que le dossier n°3 - Election des représentants du Conseil Municipal auprès des différents organismes extérieurs – Société d'Economie mixte du Pays Marmandais (SEMPAM) est retiré.

Il ajoute qu'un dossier sur table est présenté. Ce sont des modifications concernant le dossier n°22.

M. Le Maire regrette l'absence des deux conseillers départementaux ce soir.

Il souligne que la période des élections a été une période difficile pour tous, période très éprouvante entre les primaires, les présidentielles, les législatives, beaucoup de mobilisation des agents, des élus et de la population.

M. Le Maire souligne qu'il réalise son troisième tour des quartiers. Il doit faire part de l'inquiétude de la population concernant la fiscalité locale et notamment la fiscalité du département. Les questions concernent systématiquement la fiscalité.

La population ne sait pas toujours à qui profite ces taxes : la taxe d'habitation / bâtie / non bâtie / la CFE / la taxe Gemapi ... tout cela est compliqué pour les contribuables.

Ces questions prennent beaucoup de temps. Il pense que la pédagogie et de l'information sont à adresser à la population.

Il y a des craintes sur la fiscalité mais aussi sur les subventions.

L'agglomération perd 500 000 € par an avec le retrait de certaines compétences du département, la mairie environ 200 000 € par an.

Les associations culturelles et sportives s'inquiètent grandement des baisses alors que cela ne correspond pas à un défaut de leur gestion, de leur organisation.

Cette inquiétude est arrivée brutalement. On nous dit aussi que l'Etat est responsable de tous les maux.

M. Le Maire a toujours dit que les baisses de dotation de l'Etat étaient une chance pour revoir le budget, cependant, il a l'impression que l'on rend l'Etat responsable de beaucoup de choses. Il pense qu'il faut plus d'anticipation dans les décisions, plus de pédagogie.

M. Le Maire souhaite présenter une analyse des comptes du Département pour trouver des explications, voir si l'Etat est totalement responsable.

M. Le Maire dresse un bilan.

Au Département, les charges de fonctionnement ont augmenté de 27 % alors que la moyenne de la strate a augmenté de 16 %.

Il souligne que les charges de personnel ont augmenté de 39 % entre 2008 et 2015. Les autres collectivités ont vu leurs charges de personnel augmenter de 18 % soit de moitié moins. Concernant la dette, elle a explosé de plus de 58 % entre 2008 et 2015. Pour les travaux d'équipements : M. Le maire pense que si l'on s'endette c'est pour réaliser des travaux. Ils ont diminué de moitié environ 52 %. Le Département a une dette de 31 %, dette supérieure aux autres collectivités. Le Maire précise que l'Etat n'y est pour rien. Les responsables sont en fait la structure même et les choix politiques. La gestion même du département n'est pas bonne. Il poursuit son analyse. Le département a vu ses recettes augmenter de 14 %, les autres départements de 11 %. Concernant la structure fine du budget, les frais de séjours et personnels représentent 26 % des charges totales alors que pour tous les autres cette même dépense représente 19 % des charges totales. Ce qui veut dire que le budget est mal architecturé.

Sur des millions d'euros l'écart est considérable.

M. Le Maire souligne qu'il accepte que l'on se défasse sur les autres mais il conclut qu'il y a certes les baisses de dotations de l'Etat mais aussi des problèmes de gestion au département. Selon lui, il y a des raisons de fond, une mauvaise gestion. Il souligne qu'avec ce genre de construction budgétaire il est évident que l'effet ciseaux amène le département dans une impasse. Mais cela, il souhaite que ce soit expliqué aux populations, expliquer que les sports, la Culture, les routes, les voiries vont être amputés etc. ...

M. Le Maire pense également à la rocade.

Il est consterné par l'ambition de P.CAMANI qui souhaite raccrocher les grands dossiers routiers au CPER (Contrat Plan Etat Région)

Cependant pour lui la réponse de la Région est claire.

Aucun dossier routier ne sera intégré dans le PER. Alain ROUSSET l'a dit.

M. Le Maire veut qu'il y ait un minimum de pédagogie.

Il rappelle qu'ils sont responsables de leurs taux mais pas de ceux des autres.

Il faut selon lui dire la vérité. Il y aura une amputation des grands projets routiers dans le département. L'augmentation de fiscalité ne suffira pas pour financer les travaux sauf si l'augmentation de la fiscalité atteint 20 %.

M. Le Maire précise qu'il adressera un courrier au département. Il ne veut pas prendre pour le département quand il organise les réunions de quartiers. Chacun est responsable de sa gestion, de ses taux.

M.CERUTI intervient et précise que le Conseil Département n'était pas un dossier à l'ordre du jour du Conseil Municipal et qu'ils n'ont pas pu préparer. Cela est bien dommage. Il considère que le Lot-et-Garonne a beaucoup de charges sociales et que ¼ des départements sont en difficultés financières, que les revenus sont parmi les plus bas en France.

Il souligne que les électeurs se sont exprimés d'une certaine manière et il ne la conteste pas.

Il est frustré qu'il n'y ait pas d'échange possible sur le fond, le financement.

M. Le Maire précise que ce n'était pas un débat mais un préliminaire. Notre département est en 74^{ème} position ce qui veut dire que 25 départements sont derrière nous et ils n'ont pas eue un budget en déséquilibre. Il souhaite qu'il y ait plus d'anticipation, plus de transparence et de pédagogie au niveau des populations. M. le Maire ne porte aucun jugement mais pense qu'ils vont devoir être « les pompiers » pour la mauvaise gestion du département

Dossier n°1 Modification du tableau des adjoints et élection d'adjoints(es).

M. Le Maire rappelle qu'il y a eu la démission de B.MANIER, le 3^{ème} adjoint, et une seconde démission celle de S.CARBONNET de manière à pouvoir changer de rang. Une liste est proposée qui complète la liste existante en troisième position S.CARBONNET, en 5^{ème} position N.GALDIN qui pallie le décès de D.DUTHEIL ; et à la 9^{ème} position M-C BALLEREAU. Deux assesseurs sont désignés Madame Josette JACQUET et Madame Martine CALZAVARA. Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal procède au vote à bulletin secret à la majorité absolue afin d'élire 3 nouveaux adjoints au maire.

M.CERUTI précise que cela interroge la majorité et annonce qu'il votera blanc.

A.MAHIEU précise qu'à chaque remaniement l'opposition s'est abstenue, et qu'ils ne se sentent pas directement concernés. Ils n'ont aucun pouvoir de décision, et souligne que cela ne remet pas en cause la valeur des personnes.

Les bulletins de vote sont distribués.

Le dépouillement des bulletins de vote donne les résultats suivants :

<u>Nombre de votants :</u>	33
<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</u>	33
<u>Nombre de bulletins blancs ou nuls :</u>	12
<u>Nombre d'abstentions :</u>	0
<u>Nombre de suffrages exprimés :</u>	33
<u>Majorité absolue :</u>	21

Résultat :

La liste M. Serge CARBONNET, Mme Nicole GALDIN, et Mme Marie-Catherine BALLEREAU obtient 21 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés. Ils sont nommés Adjoints au maire et sont immédiatement installés.

Le tableau des adjoints au maire est modifié comme suit :

Tableau des adjoints au 15 juin 2017	Tableau des adjoints au 19 juin 2017
1. LABARDIN Philippe	1.LABARDIN Philippe
2. VALAY Laurence	2.VALAY Laurence
4. CALZAVARA Martine	3. CARBONNET Serge
6. SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie	4. CALZAVARA Martine
7. DUBOURG Jean-Luc	5.SCHELCHER GENEAU DE LA MARLIERE Sylvie
8. JACQUET Josette	6. DUBOURG Jean-Luc
	7. JACQUET Josette
	8.GALDIN Nicole
	9. BALLEREAU Marie-Catherine

M. Le Maire leur demande de venir s'installer.

Dossier n°2 : Indemnités des élus

M. Le Maire présente le dossier et précise qu'un tableau a été joint.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Le Dossier n°3 : Election des représentants du Conseil Municipal auprès des différents organismes extérieurs – Société d'Economie mixte du Pays Marmandais (SEMPAM) est retiré.

Dossier n°4 : Présentation des travaux de renforcement et sécurisation électrique de MARMANDE et son agglomération

René PICHAN, Directeur Territorial ENEDIS Lot-et-Garonne et Jérôme RICCIN présentent les travaux de renforcement et de sécurisation électrique qui seront réalisés par ENEDIS sur la Commune de Marmande et son agglomération.

Ces derniers consistent en la création d'un deuxième poste source à Patras, pour un montant de 4 millions d'euros permettant de renforcer la capacité électrique et sécuriser l'alimentation de l'agglomération.

Ils seront complétés par une série de 4 phases de travaux successives pour la création et l'optimisation des nouveaux départs issus de Patras.

Des travaux d'adaptation intermédiaire ont d'ores et déjà été réalisés en centre-ville de Marmande en 2015 pour un montant de 1 million d'euros, mise en place de techniques de réseaux souterrains. Quatre lignes ont été créées : Longueville, Samazan, Fourques et Serres, création de 20 kms de réseaux souterrains et donc suppression de 23 kms de réseaux aériens. C'est une entreprise extérieure qui réalise les travaux. Une première partie sera mise en service en 2018.

M. le Maire précise que c'est un travail gigantesque. Il s'interroge sur le devenir des lignes démontées. Cela est recyclé en totalité et envoyé à l'Etranger.

L.VALAY s'interroge, sur le diamètre des réseaux souterrains. Le diamètre varie, il en est de même pour la profondeur entre 70cm et 1.20 m.

J-P MARCHAND intervient concernant des problèmes de voirie, plus précisément sur la voie ferrée au niveau de la route de Gontaud. Il précise que le lieu est très dangereux. Il demande une visite de terrain pour constater les problèmes liés aux travaux.

P.LABARDIN suppose une collaboration avec les services municipaux pour la pose de ces canalisations.

Des articles avec la liste des travaux, les plans sont transmis à la commune et aux entreprises.

M. Le Maire remercie les intervenants.

Le conseil municipal prend acte de ce dossier.

Dossier n°5 : Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) - Subvention pour la rénovation énergétique de l'éclairage publique

Depuis plusieurs années, la Mairie de Marmande investit dans l'amélioration de l'éclairage public et la réduction des consommations énergétiques.

Suite à un appel à projets porté par Val de Garonne Agglomération pour le Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la collectivité a été retenue pour participer à cette action.

Le but de cet appel à projets est de permettre à toutes les communes de devenir des acteurs de la transition énergétique.

Les points lumineux pouvant faire l'objet de l'aide TEPCV, devront être destinés à l'éclairage fonctionnel des voies publiques et des espaces verts.

L'aide sollicitée dans le cadre de la TEPCV permettra de réduire la contribution de la commune à 20% tout en favorisant des actions exemplaires d'économie d'énergie.

Les objectifs de cette action sont :

- Amorcer l'accélération du taux de rénovation du parc vétuste de l'éclairage public.
- Réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage public (diviser par 2 les consommations initiales).
- Réduire les nuisances lumineuses.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

M. Le Maire explique que VGA avec la ville avaient postulé à un label et Marmande a été retenue. Ce qui lui a valu des subventions intéressantes pour adapter l'éclairage public aux nuisances pour la biodiversité, les animaux.

L'une de ces subventions est à redistribuer pour l'éclairage public LED.

Les financements pour cette subvention proviendront de l'état.

Le montant de cette subvention est fixé à 80 000 € pour la ville de Marmande, dans la limite d'un plafond maximal de 80 % des dépenses subventionnables. La ville aura 20 000€ à payer. Une avance de 5 % de la subvention sera versée, sans demande particulière par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le solde sera versé après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par la commune.

Les premières actions devront être engagées avant octobre 2017 et pourront être poursuivies jusqu'en décembre 2018. (Possibilité de CEE (certificat d'économie d'énergie) par EDF d'environ 8 %).

L'objectif est de diminuer l'intensité de 20 à 30 % la nuit. M. le Maire explique qu'ils vont réfléchir à une période de zones noires dans des zones classées non dangereuses.

M. Le Maire rappelle les actions de rénovation déjà identifiées en 2017 :

Rénovation d'environ 200 luminaires à vapeur de mercure, iodure métallique ou sodium par de la LEDs sur les sites suivants :

- ✓ Impasse Gabriel Voisin
- ✓ Lotissement Aurore
- ✓ Chemin du Pigeonnier
- ✓ HLM Lagravette
- ✓ Lotissement des Perrinots
- ✓ Lotissement Petit Verdout
- ✓ Rue Michel Blum

Des Indicateurs ont été relevés : la consommation actuelle sur ces sites est actuellement de 98 900 KW/an, la consommation future estimée sur ces sites est de 44 000 KW/an.

Soit 54 000 KW/an ou environ 5 000 €/an en mois de consommation, et 6,5 tonnes de CO² évités par an.

L'Investissement pour 200 luminaires se décline comme ci-dessous

- 80 000 € - 80% **maxi d'aide TEPCV** = 64 000 €
- 80 000 € - 8 % **maxi d'aide CEE (certificat d'énergie)**= 6 400 €
- Total des subventions : 64 000 + 6 400 = **70 400 €**
- Reste à financer pour la commune sur ces 200 luminaires :
- 80 000 – 70 400 = **9 600 €**
- Les 9 600 € seront amortis sur 24 mois grâce aux réductions de consommation électrique.

M. Le Maire rappelle qu'ils sont dans une démarche de recherche d'économie dans tous les secteurs, il s'agit d'une priorité pour les services. (Démarche poursuivie à l'agglomération).

M.CERUTI rappelle que le ROC II n'est toujours pas alimenté et demande une intervention.

JL. DUBOURG précise qu'au niveau du cahier des charges, certaines choses ne sont pas faites comme cela avait été décidé, et validé. Il est en attente, que les sociétés fassent le nécessaire pour que cela corresponde au cahier des charges. Il rappelle que le cahier des charges doit être respecté car la collectivité engage sa responsabilité, les sociétés ont pour obligation de répondre correctement.

M. Le maire rappelle qu'il faut une conformité absolue lorsque les travaux sont remis.

L.GAY s'interroge sur le nombre de luminaires restant sur la commune et si l'action va être poursuivie.

M. Le Maire indique qu'il reste plusieurs dizaine de milliers de luminaires ; l'action sera poursuivie mais prendra quelques années.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 – Présentation de l'avancée du déploiement du Très Haut Débit (THD)

M. Le maire rappelle qu'il est très souvent interrogé sur ce dossier lors des réunions de quartiers. Il a proposé aux Marmandais de regarder le conseil de ce jour.

Par délibération n°2016.D.07, en date du 17 mai 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention définitive en déclinaison du « Plan France Très Haut Débit » officialisé en 2013. Grâce à ce dernier, Orange déploie le réseau Très Haut Débit dans trois secteurs du Lot-et-Garonne : l'agglomération d'Agen et les villes de Villeneuve-sur-Lot et de Marmande.

La société Orange présente le dossier.

M. Jacques BROYER, Directeur des relations avec les collectivités locales pour le Lot-et-Garonne, présente l'ensemble des travaux engagés par l'opérateur en 2016 pour le lot n°1 (quatre au total), après une phase d'étude en 2015.

Objectif amener le très haut débit en France. Deux opérateurs ont répondu favorablement Orange et SFR en 2011.

Les études pour développer le THD ont débuté en 2015 sur 14 communes : commune de Marmande, d'Agen et de Villeneuve, et 12 communes qui représentaient l'agglomération d'Agen.

Marmande est découpée en 3 lots.

- 1^{er} lot : lot important soit 41 % des logements de Marmande.

Des armoires de rue (300 à 400 logements) sont visibles.

- 2^{ème} Lot : englobe les zones d'activités et représente 35 % des logements de Marmande. Ce lot est en cours de validation pour définir l'emplacement des armoires. Les services municipaux sont associés. Ce lot démarrera en 2018
- 3^{ème} Lot : correspond Au Sud de La Commune

M. Le Maire s'interroge : au départ 4 lots étaient prévus pourquoi ce changement ? C'est simplement une question de rationalité.

Il confirme que l'implantation se fait bien en coordination avec les services.

Il s'interroge sur le nombre de personnes pouvant se raccorder.

Selon Orange cela est très variable.

M. Le Maire s'interroge concernant les limites géographiques. Est-ce que cela est calé sur les limites de la commune.

Orange répond il n'y a pas d'extension et pas de dérogation pour les logements limitrophes.

R.CHRISTEN s'interroge sur la différence entre le système actuel et la fibre ?

Le système actuel système délivré pour le téléphone. Le cuivre arrive aux limites de ses possibilités, il faut des réseaux qui vont de plus en plus vite par rapport aux applications développées.

M. Le Maire prend l'image de la baignoire : la remplir avec un robinet cela va beaucoup plus vite.

R.CHRISTEN souhaite savoir si la fibre est réservée aux clients SFR et ORANGE, et si le coût est répercuté sur les abonnements.

L'Etat a demandé aux prestataires de se positionner pour développer le THD en France. SFR et ORANGE étaient candidats. La réglementation exige que le déploiement de fibre fasse la place à tous les opérateurs. Par conséquent dans les armoires quatre emplacements sont disponibles.

C.CILLIERES pense qu'il est nécessaire de revenir sur les frontières de Marmande et des autres communes. Il trouve en effet dommage qu'il n'y ait pas de lien avec la zone d'activités de Saint Pardoux du Breuil qui est à 100 m. Cela est pour lui une question de bon sens.

M. Le Maire s'interroge également : « pourquoi ne peut-on pas franchir la frontière alors qu'il y a des zones d'activités ».

La société Orange précise que les zones d'activité sont décidées par le législateur. Chacun a son territoire, cela est compliqué.

L.VALAY précise que les entreprises marmandaises ce sera une amélioration certaine, très appréciable, tant au niveau des fichiers la taille, la vitesse. Elle souligne que de ne pas disposer d'un tel réseau peut être un frein à l'installation d'entreprises. Il s'agit là d'un apport très appréciable pour les entreprises.

M. Le Maire remercie la société ORANGE pour toutes ces explications.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 7 - Programme d'actions du contrat de ville 2015-2020 soutenues par la Ville de Marmande pour l'année 2017

M.CALZAVARA en appui de M.FISCHER présente le dossier.

Ce contrat de ville est sur le quartier Baylac la gravette mis en place au regard du faible revenu moyen par habitants.

Les actions menées sont porteuses de résultats. Il sont très satisfaits des nombreuses actions menées. M.CALZAVARA souligne qu'il s'agit d' un programme porteur de sens.

M.FISCHER dresse un bilan et présente les différentes actions.

Différentes associations proposent différentes actions notamment l'association des musulmans qui proposent action de déradicalisation, des ateliers de gym volontaire, l'USM, l'association des Sureaux avec un projet de visite des capitales européennes, l'instep : atelier apprentissage de la langue française, accompagnement de ces personnes vers la vie citoyenne, l'UFOLEP : journées sportives, inciter les habitants à s'inscrire dans les sportifs de Marmande.

L.GAY s'interroge par rapport à la déradicalisation, comment cela va –t-il se passer ?

M. Le Maire parle de prévention de la radicalisation.

Les dirigeants des associations sont très attentifs à cette thématique et ont imaginé un cycle de formation. Selon lui, la pédagogie est nécessaire sur le territoire.

M. Le Maire comprend les inquiétudes de chacun et les partage, il précise qu'ils vont être vigilants. Il précise que les responsables de la mosquée de Marmande sont sur une dynamique très républicaine.

M.CALZAVARA précise que ce sont des parents très attentifs à cette dérive.

M. Le Maire revient sur la PRE et souligne que ce dossier est une grande réussite. Cela permet un accompagnement à de nombreux enfants. Les résultats qui en découlent sont loués par tous (professionnels, parents et familles). Il s'agit d'un dispositif très intéressant et efficace.

M.CALZAVARA précise que les premiers résultats sont très encourageants. Le bilan est très positif.

M.CERUTI pense que ce dispositif devrait être largement étendu.

Il s'interroge sur le programme de rénovation urbaine de ce quartier.

M. Le Maire répond que cela a été vu en comité de pilotage, deux hypothèses ont été présentées, une a été retenue et sera présentée aux habitants.

M.CALZAVARA précise que la politique de la ville sera financée jusqu'en 2020, notamment le PRE.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 - DEMANDE DE SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE – DRAC NOUVELLE AQUITAINE.

L.VALAY expose le dossier. La ville de Marmande sollicite de la bienveillance de la DRAC – Direction régionale des Affaires Culturelles – de Nouvelle Aquitaine, une aide financière pour trois projets artistiques à mener dans la cadre du dispositif POLITIQUE DE LA VILLE.

Elle rappelle les différentes actions.

La première concerne un projet coordonné par l'association Bastid'Art. Deux temps forts sont à retenir : les rencontres organisées au balcon pour la collecte de paroles. Le choix du quartier s'est porté sur le quartier de La Gravette, avec pour idée de grimper aux balcons pour rencontrer les gens.

Cela comprend également le Projets Arts Plastiques – Fabrication de décorations en objet de récupération. Elle souligne que l'objectif est de sensibiliser le public à la question du recyclage, au cours d'ateliers ludiques intergénérationnels. Les créations pourront décorer ensuite le quartier. Cette action sera menée en partenariat avec des ateliers des Compagnons bâtisseurs et d'Environnement et recyclage d'objets, de mobiliers.

Le second projet LE SACRE DANS LA VILLE, sera porté par le danseur et Chorégraphe Faizal Zeghoudi. L.VALAY précise que cela se réalisera entre septembre 2017 et février 2018. Il se décompose en deux parties :

- Un temps de rencontre avec les habitants des quartiers de la Gravette/Baylac et d'écriture des paroles collectées par Rémy Bénichou – auteur et journaliste.
- Un second temps de pratique artistique avec des non-danseurs, issus des rencontres préalables, pour une restitution en fin de période. Faizal Zeghoudi sera présent dans la ville sur l'ensemble de la saison avec d'autres actions en lien avec les habitants.

Le dernier projet, **ATELIERS MUSICAUX, sera mené par le musicien et compositeur Eric Séva** pendant six mois à partir de septembre 2017. Il souhaite travailler avec :

- des collégiens sur le temps scolaire
- et parallèlement s'adresser aux adolescents et aux adultes dans le cadre associatif, au cœur du quartier, via un accueil au centre social. Un processus de préparation est enclenché avec les relais.

Cette action s'inscrit donc dans la résidence artistique de création, de diffusion et d'action culturelles, impulsée par la ville, sur trois années et menée par Eric SEVA à Marmande.

L.VALAY explique que la commune a sollicité des subventions, sommes versées par la DRAC Nouvelle Aquitaine. Elle souligne que la commune les reversera à chacune des trois associations en fonction des plans de financement.

A.MAHIEU se réjouit que ces compagnies continuent à travailler sur la ville car ce sont de grandes compagnies.

L.VALAY souligne qu'ils souhaitent créer un véritable réseau, un vrai partenariat. Elle explique que plusieurs rencontres ont eu lieu à la DRAC en mars avec Loïc RABACHE, Natacha CAPRARO (Responsable Scènes et Publics, en mai avec Yann BATISSE pour des contrats de lectures. La DRAC a noté un réel intérêt sur tous ces projets structurants.

L.VALAY explique qu'ils ont également rendez-vous avec la Nouvelle Région Aquitaine pour une visite de notre patrimoine et du patrimoine industriel également.

Elle rappelle aussi leur souhait de travailler avec les Bureaux qui ont une expertise certaine pour l'accompagnement européen.

M. Le Maire souligne qu'il est important de créer un réseau.

L.VALAY remercie Loïc RABACHE pour son investissement, sa transversalité permanente. Elle adresse également ses remerciements ses délégués qui sont très présentes.

M.CERUTI intervient et précise que le contrat politique de la ville est initié par l'Etat. Il est selon lui nécessaire d'être très clair pour les Marmandais.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

20h45 Départ de Monsieur Hervé BROUILLON.

Dossier n° 9 - Présentation du schéma de prévention des Risques Psychosociaux

M. Le Maire rappelle que c'est un dossier important, il est fier du travail effectué par Pascal LAPERCHE et les services. Ils sont allés au bout de la démarche. Il rappelle que les collectivités font généralement appel à une société conseil extérieure. C'est une économie de milliers d'euros qui a été réalisée.

P.LAPERCHE présente le dossier. Il rappelle que c'est une démarche participative. Le travail effectué est en conformité avec la réglementation.

Le travail s'est fait en interne avec les services prévention (Nicolas MATEOS et Jean-Claude RIGHINI les assistants de prévention) et des assistants de prévention dans tous les services.

P.LAPERCHE précise que mettre en place une telle démarche revient à lever les freins.

Une enquête a été menée avec la mise en place d'un questionnaire « KARASEK » dont l'objectif était de juger des profils face à l'intensité au travail : actif, détendu ou stressé (profil recherché)

Les personnes stressées non soutenues peuvent présenter un risque.

Il y a une problématique d'organisation, de reconnaissance, de communication.

Il est nécessaire d'améliorer le sentiment de reconnaissance, donner un socle commun en Management, savoir de quoi on parle.

La mise en place du RIFSEEP va faire évoluer les choses.

Une charte de relation de vie au travail va être mise en place.

M. Le Maire remercie P.LAPERCHE pour son travail.

A.MAHIEU trouve cela très lourd techniquement.

Elle s'interroge : il y a trois ans le personnel était en souffrance qu'en est-il aujourd'hui ? Elle souligne que si elle comprend bien il y aurait une possibilité pour un agent qui se sent mal d'appeler une personne extérieure en soutien psychologique. Elle pense qu'il ne faut pas occulter le supérieur hiérarchique.

P.LAPERCHE constate qu'aujourd'hui 20 % du personnel est en souffrance.

Il souligne que dans les situations de conflits il ne faut pas occulter le responsable hiérarchique.

M. Le Maire précise qu'il y a différents types de mal être au travail, différents types de problématiques et qu'avec ce dossier plusieurs schémas, plusieurs possibilités sont proposées.

Il explique qu'il y aura un psychologue du travail qui pourra intervenir, le supérieur hiérarchique qui sera sensibilisé à l'ensemble de ces démarches, et enfin la présence de P.LAPERCHE lui-même qui fait partie du dispositif pour qu'il accompagne les problématiques.

M. Le Maire donne l'exemple des ATSEM où il y avait de réelles difficultés avec de fortes revendications. Il se félicite d'avoir reçu les remerciements des représentants du Personnel pour la gestion de cette problématique.

Le deuxième exemple qu'il cite est l'application des modifications du tableau des délégations des élus.

Il n'y aura plus d'ordre et de contre ordre.

A.MAHIEU intervient et signale que justement les difficultés qu'ont les agents ce sont les ordres et les contre-ordres. Elle demande si un psychologue du travail sera recruté.

M. Le Maire répond qu'il n'y aura pas d'ordre et de contre ordre avec les délégations par famille. Il raconte qu'il a parlé de ce changement à son prédécesseur qui lui a signifié qu'il n'y arriverait jamais mais il est sûr de la réussite.

P.LABARDIN intervient et dit qu'il faut minimiser cette notion de contre ordre. Avant leur arrivée l'administration n'avait pas évolué. Il souligne qu'ils ont mis en place une

transversalité. La conduite de travail a pris un certain temps mais ils ont modifié l'organisation avec la mise en place de logiciels.

Il souligne que tout le monde a été stressé au moins une fois dans sa vie. Selon lui le stress n'est pas toujours mauvais, il permet d'accomplir des tâches. Il précise qu'il faut relativiser les choses, ce n'est pas parce qu'ils sont arrivés aux affaires que les choses se sont dégradées.

L.GAY demande si des assistantes sociales sont associées aux réunions.

M. Le Maire précise que la Médecine du travail est invitée à chaque réunion. Il précise qu'aujourd'hui on traite les risques au travail non les risques sociaux. Concernant la problématique sociale le CCAS est associé en première ligne pour pouvoir apporter une aide.

M.CERUTI souligne qu'il n'a pas eu connaissance de cette étude. Il aimerait l'avoir.

Il précise que le personnel fait l'objet de pression, faire plus avec moins de moyens. Pour lui, le personnel a besoin de reconnaissance, de valorisation et d'indemnisation.

Les salariés doivent s'organiser sur le plan syndical.

M. Le Maire précise qu'il fera passer l'étude et que les salariés sont déjà organisés sur le plan syndical.

P.LABARDIN souligne qu'il ne faut pas laisser les choses s'envenimer, il faut les traiter rapidement.

C.CILLIERES ne souhaite pas rentrer dans les polémiques, il se réjouit que cet outil soit mis en place. Il souligne que pour lui rien ne remplace les contacts humains. Il avait une question sur l'évaluation : quand va-t-on réaliser enquête pour voir évolution.

M. Le Maire précise que cela n'est pas encore prévu dans le calendrier mais qu'il en parlera avec les représentants du personnel.

A.MAHIEU demande si un psychologue du travail sera recruté.

M. Le Maire ne pense pas.

Il remercie P.LAPERCHE.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 : Demande de dégrèvement exceptionnel auprès de la compagnie VEOLIA

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de trois agents du cabinet du maire de la commune de Marmande au profit de val de Garonne agglomération pour des missions relatives au cabinet du Président

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 12 - Mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Le dossier n° 13 est retiré.

Dossier n° 14 - Opération Collective de Marmande, obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 - Tarifs de la TLPE 2018

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 - Décision modificative n° 1 du budget principal de la ville de Marmande

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 - Décision modificative n° 1 du budget annexe d'Assainissement de Marmande

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 - Décision modificative n° 1 du budget annexe du Comoedia de Marmande

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 - Attribution de subventions aux associations du secteur Vie Citoyenne pour l'année 2017

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 20 - Octroi protection fonctionnelle à un policier municipal

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 - Avis sur le projet de création d'une chambre funéraire

A.MAHIEU se demande pourquoi ne pas créer un crématorium.
P.LABARDIN précise qu'il s'agit d'un projet privé, cela ne dépend pas du ressort de la mairie.
M.CERUTI précise qu'il s'abstient.

Votants : 31 Abstention : 01 (M.CERUTI) Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 – Dossier adopté à la majorité

Dossier n°22 - Attribution de subventions aux associations culturelles pour l'année 2017

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 - TARIFS 2017/2018 du Conservatoire

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°24 - Chantier Jeunes Citoyens

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°25 - Gratuité du domaine public Marché des Producteurs et Passage du tour de France.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°26 - Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques. Travaux complémentaires pour 2017

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Décisions :

- ♦ Décision n° 2017.101 – 02.05.2017 - Marmande en Fête – La Banda's 7
- ♦ Décision n° 2017.102 – 02.05.2017 - Maîtrise d'œuvre – Opération Centre-Ville, Cœur de Vie – Aménagement promenade Cœur de Lion et Place de la Filhole Marché n°15.24 – Avenant n° 2
- ♦ Décision n° 2017.103 – 04.05.2017 - Extension du réseau de vidéo protection Marché n°15.22 – Avenant n° 4

- ♦ Décision n° 2017.104 – 05.05.2017 - Avenant n° 2 à la convention de prestations de services entre la commune de Marmande et la société « Les stratégies primitives » en date du 01/06/2016
- ♦ Décision n° 2017.105 – 05.05.2017 - Contrat de maintenance de fourniture et de vérification de matériels de lutte contre l'incendie Année 2017 avec la société Chubb France - Sicli
- ♦ Décision n° 2017.106 – 09.05.2017 - Association ALPAGA – Prestation artistique de Fabien PAULY au Conservatoire
- ♦ Décision n° 2017.107 – 11.05.2017 - Prix de la ville pour l'exposition des peintres du marmandais
- ♦ Décision n° 2017.108 – 11.05.2017 - Autorisation d'ester en justice afin d'assurer la défense des intérêts la Commune de Marmande dans l'affaire opposant des Policiers Municipaux et des administrés de la Commune.
- ♦ Décision n° 2017.109 – 12.05.2017 - Remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transport concernant Madame Rachel LARROY, Monsieur Jaouad BEN KHADDA, et Monsieur Didier RAMETTE. Formation Armement à Lège Cap Ferret avec le CNFPT (Mai 2017)
- ♦ Décision n° 2017.110 – 17.05.2017 - Vente d'un module de char « Moulin Rouge »
- ♦ Décision n° 2017.111 – 18.05.2017 - Gratuité du domaine public pour Extension de terrasse pour l'établissement 100% bières
- ♦ Décision n° 2017.112 – 18.05.2017 - Rencontre avec l'auteur Hubert Ben Kemoun
- ♦ Décision n° 2017.113 – 23.05.2017 - Restauration rapide à « Marmande plage » sur la plaine de la Filhole.
- ♦ Décision n° 2017.114 – 24.05.2017 - Marmande en Fête – BANDA 7
- ♦ Décision n° 2017.115 – 24.05.2017 - Maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades nord et ouest de l'église Notre Dame Marché n°17.02
- ♦ Décision n° 2017.116 – 24.05.2017 - Réhabilitation partielle ancien CFA – Relogement du billard
- ♦ Décision n° 2017.117 – 24.05.2017 - Maîtrise d'œuvre pour le relogement des activités associatives de la ville de Marmande à l'ilot des capucins (ancien CFA) - Marché n°17.09
- ♦ Décision n° 2017.118 – 29.05.2017 - Opération Centre-Ville Cœur de Vie – Aménagement Promenade Cœur de Lion Marché n°16.13 – Lot n° 1 - Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2017.119 – 30.05.2017 - Contrat pour la vérification périodique des installations électriques des établissements recevant du public et pour la vérification des installations ou équipements thermiques-fluides année 2017
- ♦ Décision n° 2017.120 – 29.05.2017 - Accord-cadre – Réalisation de travaux de câblage informatique pour les écoles de la collectivité de Marmande Marché n°17.07
- ♦ Décision n° 2017.121 – 31.05.2017 - Opération Centre-Ville Cœur de Vie – Aménagement Promenade Cœur de Lion Marché n°16.13 – Lot n° 2 - Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2017.122 – 01.06.2017 - Contrat de cession avec l'Orchestre des Symphonistes d'Aquitaine
- ♦ Décision n° 2017.123 – 06.06.2017 - Marmande en Fête – Les Wampas
- ♦ Décision n° 2017.124 – 06.06.2017 - Marmande en Fête – EURL Escort Protection Sécurité
- ♦ Décision n° 2017.125 – 06.06.2017 - Marmande en Fête – Gendarmerie Nationale
- ♦ Décision n° 2017.126 – 06.06.2017 - Marmande en Fête – AQUARIDE
- ♦ Décision n° 2017.127 – 09.06.2017 - Prêt d'un véhicule appartenant au Football Club Marmande 47 à la Mairie de Marmande
- ♦ Décision n° 2017.128 – 09.06.2017 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par la Compagnie Donc Y Chocs
- ♦ Décision n° 2017.129 – 09.06.2017 - Ateliers théâtre dans le cadre du projet Théa

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 17.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Françoise BOUGUES



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

